

# RELATION ENTRE LES ACTEURS ET PRESTATION

## Généralité

Le groupement est piloté par l'architecte, mandataire et interlocuteur auprès de la maîtrise d'ouvrage. Nos agences travaillent ensemble sur des missions de maîtrise d'œuvre complète depuis plusieurs années et selon un processus simple :

- Rencontre du maître d'ouvrage et si possible des autres acteurs (Utilisateurs, services municipaux...) au cours d'une réunion liminaire.
- Analyse in situ.
- Synthèse des enjeux et confirmation du programme et des objectifs

En phase conception, différentes réunions de travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre sont programmées à Dole, selon les besoins. L'objectif est de débattre sur le parti d'aménagement, de révéler les interactions, d'optimiser les choix.

Chaque membre de l'équipe est sollicité dès le lancement de la mission.

Durant toutes les phases du projet, tous les échanges se font en temps réels avec une transmission par fichiers informatiques et une communication systématique à chaque membre des évolutions du projet ainsi que des données recueillies.

L'architecte assure la synthèse du travail.

En phase DCE, chaque agence prend en charge son domaine d'intervention pour une rédaction juste et précise des ouvrages. Une vérification collective a lieu avant diffusion

## Précisions

### La phase liminaire

En accord avec le maître d'ouvrage, la première réunion permettra de présenter l'équipe, de caler la mission, ses objectifs, ses priorités et de confirmer le coût d'opération.

Il nous paraît important d'associer au débat les **responsables/utilisateurs finaux** des équipements scolaires pour enrichir le projet. D'autres partenaires de la collectivité déjà impliqués ou potentiels seront consultés (, Ademe,...)

Sous la responsabilité du maître d'ouvrage, et selon la démarche participative engagée, un groupe de travail commun au 4 sites sera mis en place pour les phases conceptions AVP (travail sur l'organigramme, sur le fonctionnement avec l'extérieur, sur les prestations à mettre en œuvre ou à écarter...). Selon l'échéancier fixé, le groupe serait amené à travailler en complément des réunions de présentation de chaque phase.

Une visite collective des sites (participants à définir) est à prévoir lors de la première rencontre.

Au cours de cette première rencontre seront abordés avec le maître d'ouvrage les enjeux en matière de développement durable et de qualité environnementale.

Il est primordial d'avoir une vision partagée des objectifs en la matière et de positionner le projet dans l'évolution de la réglementation (objectifs RT 2012/2015, BBC rénovation...)

In fine la réunion contribuera donc à :

- Rassembler les informations, lister les données manquantes et envisager tout complément d'étude.  
Une base de données exhaustives favorisent la compréhension du contexte et de l'environnement du projet : Histoire, géologie, hydrologie, climatologie, occupation humaine, flux et déplacements, pollutions, risques...), donnent le potentiel du site, ses contraintes et les orientations
- Le ciblage des priorités dans l'approche environnementale (thème HQE) pour construire un bâtiment le plus sain possible, le plus respectueux et le plus économe au regard du budget de l'opération (coût global, coût sanitaire...).

- La détermination des priorités en fonction des besoins, des attentes...éventuellement des évolutions du site.

### **Les études REL – DIAG/ESQ**

Ces éléments de mission impliquent chaque membre de l'équipe, conformément aux besoins définis avec le maître d'ouvrage et au contenu réglementaire des éléments de missions.

### **Les phases conception - APS – APD - PRO**

Il s'agira progressivement, d'aménager le site et de concevoir l'équipement en intégrant les conclusions des phases précédentes. A partir de scénarios argumentés et chiffrés, le débat permettra d'arrêter le parti architectural, les solutions techniques, les choix des produits à mettre en œuvre.

### **En phase rédaction – EXE/DCE - ACT**

Nous élaborons les DCE pour la consultation. Les dossiers seront conformes aux prestations de mission de base (sans EXE avec VISA). Toutefois l'élément de mission EXE pourra être demandé pour tous les lots. Dans ce cas, ces BET auront à charge les lots techniques.

prend en charge en collaboration avec les bureaux d'études la constitution des dossiers de consultation avec la rédaction dans les pièces de consultation intégrant des prescriptions qualitatives et de contrôle pour assurer des bonnes mises en œuvre et objectifs qualitatifs. L'architecte assiste le maître d'ouvrage, analyse des offres et présente le rapport.

### **En phase réalisation – DET- AOR**

L'architecte mandataire organise le démarrage du chantier, son **suivi hebdomadaire** et son suivi comptable.

Il est l'interlocuteur unique. Toutefois en tant que de besoin (démarrage des lots techniques, compléments techniques, ...) les BET participeront au suivi du chantier.

Dans la mesure où l'enjeu est partagé, une mission de chantier à faibles nuisances pourra être confié à l'architecte avec des préoccupations spécifiques (Aspect relationnel, bruit, propreté, respect des milieux naturels...).

Les opérations de réception sont menées par l'architecte en collaboration avec les BET.

**De même**, nous assisterons, si besoin, à une réunion d'évaluation à l'initiative du Maître d'ouvrage pour valoriser les acquis et améliorer la démarche

### **L'approche environnementale**

Il s'agira de « faire juste », sans inutilité et d'influer sur la méthode de conception et de suivi :

- Travail pluridisciplinaire dès les phases AVP avec l'implication du BET Fluides/énergie
- Diagnostic thermique du bâtiment existant.
- Scénarios d'amélioration de la performance thermique du bâtiment et de conception de l'extension. Argumentaire
- Conception réaliste pour une mise en œuvre maîtrisée en chantier
- Choix des techniques en fonction des objectifs, des coûts globaux, de la maintenance
- Choix des matériaux selon leurs impacts environnementaux et sanitaires
- Elaboration d'une charte pour un chantier propre et à faibles nuisances
- Intégration dans les pièces de consultation de prescriptions qualitatives et de contrôle pour assurer des bons choix (exiger notamment les fiches FDES, FDS, ACV, ACS...)
- Dossier technique et environnemental à remettre par chaque entreprise avec son dossier d'offre et affectation d'un personnel formé et sensibilisé aux constructions BBC

- Réunion préliminaire avec tous les intervenant en phase DET/OPC avec une sensibilisation aux objectifs, aux résultats, aux interactions entre entreprises et à la tenue du chantier.
- Contrôle de la bonne exécution de l'ouvrage (test d'étanchéité, thermographie...)
- Réduction et gestion des déchets entrants/sortants
- Techniques d'exécution à faibles nuisances (préfabrication, réduction des bruits, des poussières ...)